



En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n°92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

## CTC - Centre Technique Cuir Chaussure Maroquinerie

Parc Scientifique Tony Ganier - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 Cedex 07 - France  
Tel +33 (0)4 72 76 10 10 - Fax +33 (0)4 72 72 76 10 00 - E-Mail : ctclyon@ctcgroupe.com - www.ctc.fr  
Centre Technique Industriel - Loi du 22.07.1948 - Siren 775649726 - Code NAF 911 C - TVA FR 88775649726

habilité par arrêtés du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en dates du 11 août 1992 et 24 décembre 1996,

identifié sous le numéro 0075, publié par JOCE, attribue :

**L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE  
0075/005/161/09/07/0356 - EXT 01/09/07**

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

\* est conçu pour être une chaussure de sécurité, de pompier suivant les normes EN ISO 20345:2004, EN 15090:2006.

\* Référence du modèle : FIREMAN SABF

\* Responsable de la Mise sur le Marché:

**ETCHE SECURITE**

**4 RUE ARNAUD DE MAYTIE 64130 MAULEON**

**France**

La description du modèle de chaussure de protection, les références des règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type ainsi que les marquages apposés sur le chaussure sont précisés en pages suivantes de cette attestation.

Etablie par Albine MIGARD

Fait à Lyon le 19 octobre 2007

**CENTRE TECHNIQUE CUIR  
CHAUSSURE MAROQUINERIE  
4, rue Hermann Frenkel  
69367 LYON Cedex 07**

NOTE : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité...).

## 1. DESCRIPTION DE LA CHAUSSURE

Suivant l'indice du dossier technique : 01

Reference : FIREMAN SABF

Variante majeure du modele : FIRMAN SABF 36/38

En date de : Septembre 2007

La classification de la chaussure est : II : Chaussure tout caoutchouc (c'est à dire entièrement vulcanisée) ou tout polymère (c'est à dire entièrement moulée)

Le modèle de chaussure est : D

### Description visuelle :

Vue general :



Vue de la semelle :



Référence du moule : ATS B

### Gamme de pointure :

39 au 50

### Description du mode de fabrication :

MOULAGE PAR COMPRESSION

**Matière :**

		Description du composant	
		Matière	Couleur
TIGE	Composant de tige 1	caoutchouc	noir
	Composant de tige 2		
	Composant de tige 3		
	Composant de tige 4		
	Composant de tige 5		
	Composant de tige 6		
	Composant de tige 7		
HAUT DE TIGE	Composant de haut de tige 1	caoutchouc	noir
	Composant de haut de tige 2		
	Composant de haut de tige 3		
LANGUETTE	Composant de languette 1		
	Composant de languette 2		
	Composant de languette 3		
DOUBLURE D'EMPEIGNE	Composant de doublure d'empeigne 1		
	Composant de doublure d'empeigne 2		
DOUBLURE DE QUARTIER	Composant de doublure de quartier 1		
	Composant de doublure de quartier 2		
1ère DE PROPETE	Composant de 1ere de propeté 1		
	Composant de 1ere de propeté 2		
SEMELLE	Composant de semelle 1	caoutchouc	noir
	Composant de semelle 2		
1ère DE MONTAGE			
EMBOUT		polymère	
INSERT ANTI PENETRATION		textile	



## 2. DOMAINE DE PROTECTION

### La conformité avec les exigences essentielles de la Directive 89/686/EEC a été vérifié par les règles techniques suivantes :

- \* - EN ISO 20345 : 2004 : Equipement de protection individuel - Chaussure de sécurité
- \* - EN 15090 : 2006 : Equipement de protection individuel - Chaussure de pompier  
Type 3 , domaine de protection F3A
- \* La résistance au glissement est conforme aux futurs amendements A1 EN ISO 20345:2007- SRC
- \* Directive 2002/61/CE: - Ce produit est conforme aux exigences énoncées par la Directive.

### Propriétés particulières :

- Résistance à la perforation
- Chaussure antistatique
- Isolation thermique ( HI 2 )
- Absorption d'énergie au talon
- Semelle : crampon
- Epaisseur des semelles à crampons
- Arrière fermé
- Semelle : hauteur de crampon
- Semelle : résistance à la chaleur par contact
- Résistance aux produits chimiques

EN 13832-3:2006: 6.2

Résistance à la dégradation et à la perméation conforme avec les produits:  
n heptane J

Hydroxyde de sodium K  
Hypochlorite de sodium R

Ce produit est de catégorie III (risque mortel ou irréversible).

### 3. MARQUAGE

Chaque chaussure est clairement marqué avec les informations suivantes :

- CE Marquage
- Reference du produit : FIREMAN SABF
- Taille
- Logo du responsable de mise sur le marché
- Référence du produit pour le fabricant
- Année de fabrication et trimestre
- Numéro et année de la norme
- Symbole des exigences additionnelles

Exemple de marquage :



Références des rapports d'essais utilisés pour vérifier la conformité avec les exigences des règles techniques :

Laboratoire	Références	Laboratoire	Références
CTC	0605-4618	CTC	0704-4316
CTC	0612-12862	CTC	0704-4320/01
CTC	0702-1409	CTC	0706-6787
CTC	0704-4205	CTC	0708-8908
CTC	0704-4211	CTC	0710-10622
		INESCOP	R-07067704